

## SCI et service à la personne

Par inc77, le 06/07/2017 à 12:38

**Bonjour** 

Est-ce qu'une entreprise de service à la personne, avec agrément, peut facturer une SCI qui possède la résidence principale d'un particulier ?

Merci.

Cordialement.

Par Tisuisse, le 06/07/2017 à 13:45

Bonjour,

A mon humble avis c'est non car la notion de "service à la personne" s'entend "personnes physiques" par les personnes morales ce qu'est une SCI.

Par Visiteur, le 06/07/2017 à 15:40

Bonjour,

En effet, que l'on soir propriétaire, locataire ou logé gratuitement, c'est la PERSONNE qui bénéficie du suivi, qui doit être facturé, d'autant plus qu'il y a des déduction fiscales possibles.